



PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE

AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, Denise Fournier, Directrice générale, secrétaire-trésorière ;

1. Que lors de la séance ordinaire du 5 mai dernier le conseil municipal de Rivière-Ouelle a adopté le ***Règlement 2020-04 modifiant le règlement 2020-01 décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2020 – Report d'un paiement de taxes foncières relativement à la situation de crise actuelle (COVID-19)*** ;
2. Que ledit règlement est présentement en vigueur ;
3. Que toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 133, route 132, à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la Municipalité.

DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, le 6 mai 2020.

Denise Fournier
Directrice générale, secrétaire-trésorière